

MAIRIE DE PERS-EN-GÂTINAIS
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt six septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 18 septembre 2014 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi par Monsieur BORGIO Gilbert, Maire.

Etaient présents :

M. BORGIO Gilbert — M. BORGIO Grégory – M. BOUSSIN Serge –
Mme BOUTISSEAU Nadège – Mme BRUNI Virginie – M. CHÉREAU Jean-François –
Mme HAMON Nadège — M. SUBERVILLE Arnaud – M. LOFFROY Bruno

Etaient absentes excusées :

Mme BOLLE Joëlle qui a donné pouvoir à M. LOFFROY Bruno
Mme HUERTAS Claire qui a donné pouvoir à Mme BOUTISSEAU Nadège.

Nomination d'un secrétaire de séance, Monsieur SUBERVILLE Arnaud.

鎮府書記

Monsieur Gilbert BORGIO ouvre le conseil municipal à 18h30.

Approbation du dernier compte-rendu.

I) Traitement phytosanitaires :

Un désherbage à la binette par l'employé communal est proposé.
Une formation sur deux jours est nécessaire pour obtenir le certiphyto.
Cette formation sera proposée à Monsieur BRASI.
L'étude du coût sera calculé par monsieur le maire.
Monsieur BORGIO Gilbert propose de désherber avec des produits Bio le cimetière suivi d'une fermeture durant 48 heures.

II) Travaux : incendie – eau – électricité, route de La Selle :

Une autorisation donnée au Maire est votée afin d'obtenir des devis comparatifs.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

III) Achat d'un onduleur :

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'acheter un onduleur afin de protéger le matériel informatique de la mairie des risques liés aux coupures de courant.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

IV) Batterie du D.A.E. :

Le défibrillateur devant la mairie est hors service. L'achat d'une nouvelle batterie est estimé à 395 €. (durée de vie estimée à 2 ans).

Le premier achat avait été effectué par le SAR. Un achat groupé est à nouveau envisagé.

Un vote à l'unanimité Pour l'achat d'une nouvelle batterie.

V) Proposition entretien éclairage public :

La Somelec propose un devis de 865 € pour deux visites par an. Contrôles des systèmes électroniques des éclairages publics de la commune.

Monsieur le Maire propose d'accepter le devis pour une mise en place pour deux ans.

Un vote à l'unanimité pour l'acceptation de ce devis.

VI) Extincteur pour l'église :

Suite à la visite du SDIS, l'absence d'extincteur a été soulignée par le capitaine au Maire.

L'achat d'un extincteur hors gel est proposé pour environ 200 €.

Un vote à l'unanimité pour l'achat d'un extincteur pour l'église.

VII) Demandes de devis pour travaux de voirie pour 2015 :

Monsieur BOUSSIN Serge rappelle les lieux :

- Impasse du pin,
- Chemin de la croix du petit colombier,

Petites réparations avec du point-à-temps.

Une estimation est faite pour environ 10 € du m².

Des devis contradictoires seront demandés.

Ces demandes de devis sont votées à l'unanimité.

VIII) Adhésion au refuge d'animaux :

Une participation est demandée d'environ 100 € par le refuge d'animaux de Chilleurs-aux-bois.

Un vote Contre le renouvellement de cette adhésion est voté à l'unanimité.

IX) Droit de Prémption :

Le renouvellement du droit de préemption est demandé suite à la mise en place du P.L.U. pour les zones U et AU.

Le Droit de Préemption par la commune est adopté à l'unanimité.

X) Urbanisme : taxe d'aménagement :

Une augmentation de la taxe d'aménagement est proposée.

Une proposition du Maire : 5 % :

- Pour : 5 + 2 pouvoirs - Contre : 4

Une proposition du Maire : 4 % :

- Pour : 4 - Contre : 7

La taxe d'aménagement sera de 5 % au 1^{er} janvier 2015.

XI) Désignation pour la CCBC, titulaire et suppléant C.I.I.D. :

Monsieur Gilbert BORGIO se propose pour être titulaire et Monsieur Bruno LOFFROY comme suppléant.

Aucune objection.

Le titulaire de la C.I.I.D. de la CCBC sera Monsieur Gilbert BORGIO.

Le suppléant de la C.I.I.D. de la CCBC sera Monsieur Bruno LOFFROY.

XII) Demande de subvention pour un spectacle de fin d'année :

Madame Virginie BRUNI propose :

- Kévin Dupont, un magicien pour 850 € T.T.C.,
- Un clown, Yann Costa pour 450 € T.T.C. (salle trop petite),
- Une conteuse (se produit déjà à l'école de la Selle).

Faire ensuite un goûter à la fin du spectacle.

Le spectacle de Kévin Dupont est retenu par le conseil municipal.

Un vote à l'unanimité pour une demande de subvention de 65 % pour le spectacle de fin d'année.

L'artiste choisi : Kévin Dupont pour un spectacle le dimanche 7 décembre pour un coût de 850 €.

XIII) Rapports des commissions :

- Pays du Gâtinais : proposition pour décorer notre village.
- S.I.I.S. : 231 élèves à la Selle sur le Bied, dont 31 de Pers-en-Gâtinais.
- Transports : zebra non utilisé. Un contrôle a été fait pour rappeler les règles au conducteur.
- Travaux à la Mairie ont été réalisés. L'étanchéité de la toiture de la salle polyvalente et du garage.

- Le scellement de la pierre du monument aux morts.
- La commission internet rappelle que chaque membre doit fournir un descriptif des activités.
- Prévention routière :
 - o Monsieur BOUSSIN Serge a adressé un courrier pour un projet d'aménagement à Monsieur Lemaitre du conseil général.
 - ī Le projet d'aménagement de la commission :
 - ‡ Panneau de Pers-en-Gâtinais reculé au niveau du cimetière,
 - ‡ Rétrécissement ou plateau au niveau de la place à l'intersection de la rue de la Sainte Rose et rue des Chemières,
 - ‡ Ralentisseur près de l'arrêt du car,
 - ‡ Devant l'église, rétrécissement,
 - ‡ Au carrefour, rue de la Sainte Rose, rue de la Buissonnière, un marquage au sol,
 - ‡ Route de la Selle, plateau ou rétrécissement ou priorité à droite,
 - ‡ Route de Chevannes, route de l'ancienne Tuilerie, cédez le passage en arrivant de Chevannes,
 - ‡ Chemin des Cormiers, mettre un stop,
 - ‡ Rue des Merles et Rue des Chemières, limitation de vitesse.

XIV) Questions diverses :

- Le gyrodébroussailleur : Proposition d'achat pour 1 500 €.
- C.A.U.E. 45 : une proposition refusée pour une adhésion de 90 € par an. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Loiret)
- Réhabilitation des dernières guirlandes de Noël par notre agent technique.
- Le renouvellement des colis pour les aînés (+ de 65 ans) avec un gouter est approuvé. Le comité de fêtes participera aux choix.

Les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à : 21h10

Deuxième Adjoint du Maire,

Secrétaire de séance,

Monsieur Arnaud SUBERVILLE

Monsieur le Maire,

Monsieur BORGIO Gilbert